



Calcul en ligne de la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom) (Simulateur)

Ministère chargé des finances

Permet de calculer le montant de la taxe dû par les commerçants qui exploitent une surface de vente au détail de plus de 400 m² et réalisent un chiffre d'affaires hors taxe (CAHT) de plus de 460 000 €.

Il existe un autre simulateur de calcul en cas de cessation définitive de l'activité dans l'année (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R44029>).

Accéder au
simulateur ↗

(<http://www2.impots.gouv.fr/simulateur/tascom/index1.html>)

Vérfifié le 31 juillet 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PROFESSIONNELS

- Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom) (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22790>)